



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

S O M M A I R E

Déclaration sur l'état de la Nation faite à la tribune de la Chambre des Députés par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 27 mars 1980.

I. L'économie luxembourgeoise face aux incertitudes de la conjoncture internationale	1
A. L'évolution de la conjoncture internationale: les nouveaux chocs	
B. L'évolution de l'économie luxembourgeoise: résultats et perspectives	
a) Les résultats de 1979	
b) Les perspectives pour 1980 et les nouvelles contraintes	
II. Adapter notre appareil productif	3
A. Les instruments de la politique économique	
B. Les évolutions sectorielles	
1. Agriculture et politique forestière	
2. Energie	
3. Sidérurgie	
4. Autres industries	
5. Les classes moyennes	
6. Le secteur tertiaire	
III. Renforcer notre position extérieure	9
IV. Promouvoir le progrès social	10
1. Le marché de l'emploi	
2. La sécurité sociale	
3. La politique familiale	
4. Le cadre de vie	
V. Consolider les finances publiques	12
1. La politique budgétaire	
2. La politique fiscale	
3. La situation financière	
4. La situation monétaire	
VI. Conclusions à tirer de l'exposé de situation	13
Annexes	17

Déclaration sur l'état de la Nation faite à la tribune de la Chambre des Députés par Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement Ministre d'État, le 27 mars 1980

Le Gouvernement n'a pas voulu déroger cette année-ci à la pratique consacrée par le règlement de la Chambre selon laquelle il présente un rapport sur l'état de la Nation au cours du premier trimestre de chaque année. Selon la même pratique cet exposé tient lieu de rapport annuel au Conseil Economique et Social conformément à la législation régissant cette institution.

Des voix se sont fait entendre dernièrement pour demander que l'on reconsidère la période confinée au premier trimestre en arguant qu'une date se rapprochant du milieu de l'année présenterait certains avantages par rapport à la préparation du Budget annuel.

Cette proposition devra être examinée avec soin. La question se pose même de savoir si l'on ne devrait pas user d'une plus grande souplesse chronologique de façon à provoquer la déclaration et le débat au moment où l'activité politique et économique est susceptible de lui donner le plus haut degré d'actualité et de résonance.

On éviterait ainsi l'inconvénient qui se présente cette année-ci de voir la déclaration et le débat séparés par un intervalle relativement long.

1) L'économie luxembourgeoise face aux incertitudes de la conjoncture internationale

A) L'évolution de la conjoncture internationale : les nouveaux chocs

Si l'année 1979 avait commencé dans l'espoir d'une poursuite d'un redressement amorcé en 1978, elle s'est achevée dans le désenchantement et dans un climat d'incertitude alimenté par une situation politique mondiale nouvelle, créée essentiellement par les troubles en Iran et les événements d'Afghanistan.

Les raisons de ce retournement de situation sont, d'une part, le second choc pétrolier et l'aggravation de l'inflation mondiale, de l'autre la concurrence industrielle des nouveaux producteurs du Tiers Monde dont les équipements modernes et les bas salaires menacent des secteurs entiers dans les pays de l'OCDE.

Le dédoublement des cours du pétrole en moins d'une année a largement contribué à une aggravation des pressions inflationnistes qui ont entraîné, les incertitudes politiques y aidant, de graves turbulences monétaires, une hausse vertigineuse de l'or, valeur refuge par excellence, et une augmentation persistante des taux d'intérêt,

ensuite. Face aux déséquilibres croissants des finances publiques dans certains pays, la politique budgétaire tend à prendre dans la plupart des pays un tour plus restrictif.

Ces évolutions ont ainsi abouti dans les pays industrialisés en 1979 à une inflation de l'ordre de 10%, un ralentissement de la croissance en fin d'année avec un taux annuel de 3,2% contre près de 4% en 1978, un taux de chômage supérieur en moyenne à 5% et un renversement des balances commerciales (plus de 30 milliards de dollars de déficit dans les pays de l'OCDE), et cela même pour des pays traditionnellement excédentaires.

Sur la base de ces données peu encourageantes pour une évolution conjoncturelle favorable, les prévisions déjà relativement pessimistes sont encore ajustées vers le bas.

Tandis que la Commission prévoit dans son dernier rapport sur la situation économique dans le Marché commun une croissance économique moyenne pour la CEE de 1,2% (2% en octobre 1979), l'OCDE avance même une hypothèse «zéro» pour l'année courante. La lutte contre l'inflation axée principalement sur un renchérissement de l'argent (les taux d'intérêt dépassent 18% aux Etats-Unis) ainsi que les incertitudes quant au coût et à la sécurité de l'approvisionnement énergétique constituent un frein puissant au développement des investissements. De nouvelles hausses du pétrole qui semblent inévitables, exerceront un nouvel effet dépressif en opérant un énorme prélèvement sur les pays importateurs équivalent à une perte de croissance économique de l'ordre de 1,5%. A cet effet déflationniste des hausses du pétrole s'ajoute une diminution de la capacité d'importation des pays pétroliers qui atteignent en 1979 selon les estimations du GATT un solde positif de la balance des paiements de 60 milliards de dollars (6 milliards en 1978).

Le problème du recyclage de ces excédents se pose donc avec d'autant plus d'acuité que certains pays déficitaires et notamment des pays en développement importateurs de pétrole atteignent des niveaux d'endettement très élevés et cela en une période où le commerce mondial va croître moins vite.

B) Evolution de l'économie luxembourgeoise : Résultats et perspectives

a) Les résultats de 1979

Au premier semestre et en été 1979 la conjoncture au Luxembourg a continué d'être mar-

quée par les répercussions directes du maintien d'un bon niveau d'activité dans certains pays qui sont nos principaux partenaires économiques, comme l'Allemagne, la Belgique et la France et qui ont absorbé en 1978 encore plus de 62% de nos exportations. Ces éléments conjoncturels favorables ont permis une progression du PIB en volume de l'ordre de 2,7%.

Ainsi les exportations de biens se sont accrues de plus de 21% en valeur au cours des 11 premiers mois de 1979 par rapport à la même période de 1978 et ceci notamment sous l'effet d'une nette amélioration de la situation sur le marché sidérurgique, tant quantitativement qu'en termes de prix. Les autres industries exportatrices ont également accusé une expansion dynamique.

Sur le plan de la demande intérieure on a relevé une progression quasi générale, encore que diversifiée et d'inégale ampleur.

C'est ainsi que la croissance de la consommation privée s'est décélérée ce qui est notamment dû à une augmentation moins importante de la vente de biens de consommation durables, en particulier d'automobiles (+ 1,8% en 1979 contre 6,7% en 1978). Par contre on note une progression du chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins d'environ 8,2%.

La bonne tenue de la consommation des ménages prend son origine d'une part dans une certaine amélioration du revenu réel par tête, due à la politique gouvernementale de maintien de l'emploi et de l'autre à une légère progression de la population active et de la population totale.

Il demeure aussi que l'incertitude des temps qui courent a déterminé une propension à l'épargne plus élevée. Cependant, étant donné la hausse des taux d'intérêt, elle s'est opérée par une augmentation très forte des dépôts à terme sur le marché monétaire, plutôt que dans les formes traditionnelles de l'épargne populaire en regression d'à peu près 1 milliard.

L'évolution de la consommation collective en volume a été peu marquée bien que les taux nominaux se soient cependant fortement ressentis de l'évolution des rémunérations des agents du secteur public et de l'accélération de l'échelle mobile des salaires.

Dans le domaine industriel, la restructuration sidérurgique et les premières retombées de la nouvelle politique de diversification se sont traduites par des dépenses d'investissement élevées entraînant une croissance de la formation brute de capital fixe d'environ 5% en volume contre 4,4% en 1978.

La poursuite en 1979 de la croissance tant de la demande intermédiaire que de la demande finale, combinée à la recrudescence des pressions inflationnistes dans le monde et au renchérissement des matières premières, a été à l'origine d'une forte progression de nos importations (+ 15% au cours des 11 premiers mois de 1979).

La forte expansion de nos exportations a permis de réduire quelque peu notre déficit commercial qui pour 1979 est, selon les chiffres provisoires, de l'ordre de 11 milliards contre 12,4 milliards en 1978.

En ce qui concerne les opérations sur services et les revenus de facteurs, on escompte pour 1979 un nouvel excédent permettant à notre balance des opérations courantes d'être largement positive (21,7 milliards en 1978). C'est d'ailleurs l'importance des revenus de facteurs nets — essentiellement en provenance du secteur bancaire — qui explique la bonne place du Luxembourg dans le classement des pays selon le PNB par tête d'habitant et notre niveau de vie apparent. A ce sujet je voudrais rappeler, alors que la question a été soulevée récemment dans cette enceinte, qu'il existe une différence de nature entre les revenus nets des facteurs de production dus par l'étranger et échéant aux filiales de banques étrangères établies au Luxembourg, et les exportations de biens et de services d'autres entreprises résidentes. Ces intérêts et dividendes nets ne sont que partiellement acquis à l'économie nationale et présentent d'indéniables caractéristiques de « transférabilité » et de « volatilité ».

De ce fait on ne devrait pas trop arguer de ce type d'opérations afin de minimiser l'important problème constitué par le déséquilibre commercial.

En dépit d'importantes tensions sur le marché de l'emploi, dues notamment à la restructuration de notre industrie sidérurgique et de dégagements de personnel dans certaines entreprises de taille moyenne, mais aussi à l'arrivée de générations de jeunes plus nombreuses, le taux de chômage, d'après ce qu'on entend chez nous sous ce terme depuis plusieurs années, est resté inférieur à 1%, alors que le taux moyen communautaire atteint 5,6%.

De même, le Luxembourg est resté un pays à taux d'inflation relativement bas (4,5% contre une moyenne européenne de 9% en 1979). Nous devons cependant constater que notre pays n'échappe pas à la contagion inflationniste externe et qu'une nouvelle accélération de l'inflation nous menace avec tous les pays industrialisés.

En résumé, on doit donc relever que face à une conjoncture internationale aux caractéristiques souvent incertaines et même contradictoires, le bilan de l'année 1979 présente maints aspects positifs, mais de nouvelles menaces s'annoncent et se précisent et nous obligent plus que jamais à consolider les acquis et à renforcer nos structures économiques face à des contraintes extérieures qui lancent un véritable défi à notre niveau de vie et je dirais même à notre façon de vivre tout court.

b) Les perspectives pour 1980 et les nouvelles contraintes

Bien que la véritable récession tarde à avoir lieu aux Etats-Unis, des effets fortement dépres-

sifs provoquent déjà un ralentissement généralisé de l'activité économique qui nécessairement débouchera sur un infléchissement de la demande étrangère au Luxembourg.

Une expansion plus faible de la consommation privée comme des investissements expliqueraient un taux de croissance du PIB de 2% contre près de 3% pour l'année 1979.

A côté d'une probable nouvelle dégradation de notre balance commerciale — qui dépendra d'ailleurs au premier chef de la fréquence et de l'ampleur des futures hausses pétrolières —, l'inflation et le risque d'une aggravation du chômage resteront les points sensibles sur lesquels nous devons concentrer tous nos efforts.

Une perte de la maîtrise de l'évolution des prix internes implique automatiquement des répercussions au niveau des coûts salariaux et par conséquent de la compétitivité industrielle. L'évolution monétaire, et notamment les menaces qui pèsent sur la tenue du franc pourraient, en une période où le dollar commence de nouveau à monter, alourdir encore davantage notre balance commerciale et de surcroît constituer un puissant aliment de l'inflation interne.

Aucune économie nationale n'échappe plus aux nouvelles données économiques et politiques internationales, mais les contraintes extérieures ne pèsent nulle part aussi lourd que sur l'économie luxembourgeoise. Dans un pays où sur 100 personnes actives, environ 80 travaillent directement ou indirectement pour l'exportation, les décisions prises en dehors de la sphère d'influence de notre politique nationale affectent directement notre croissance économique et par conséquent nos acquis sociaux. Une meilleure concertation et coopération entre Etats de la Communauté européenne, mais aussi sur un plan international plus vaste présenteraient des moyens de contrôle plus efficaces d'une conjoncture internationale peu stable.

Mais les contraintes extérieures qui pèsent sur notre économie exigent d'abord une politique économique active et des comportements responsables.

Le renchérissement du pétrole et d'un grand nombre d'autres matières premières est devenu une donnée constante de la vie économique. C'est ainsi que les seules importations de produits pétroliers sont passés de 5,9 milliards en 1978 à environ 7,9 milliards en 1979, en dépit d'une baisse de 7,5% en volume de notre consommation totale. Le simple rapport entre le montant de ces importations et le PIB illustre l'importance du choc pétrolier, car ce ratio s'élève en 1979 à plus de 6,5% contre 3% en 1972, ce qui équivaut à un transfert réel accru de pouvoir d'achat à l'étranger. En termes clairs une part plus importante de ce que nous produisons part à l'étranger pour nos approvisionnements en énergie. Mais ces majorations de prix augmentent aussi nos coûts de production, puisque les seules hausses enregistrées depuis le 1er janvier 1980 ont eu une incidence de + 0,765% ou de

2,4 points sur une base indiciaire de 313,34 points au 1. 1. 1980, ce qui équivaut, par le biais de l'échelle mobile, à environ 780 millions de francs sur une masse salariale globale de plus ou moins 100 milliards (+ 16,87 points).

Sur l'augmentation globale de l'indice mensuel en 1979, les produits pétroliers sont intervenus pour 4,26 points, soit 1,4%, ce qui fait une répercussion sur la masse salariale d'environ 1,43 milliards.

Le maintien voire l'amélioration de notre compétitivité reste une nécessité d'autant plus évidente que de nouveaux concurrents extrêmement compétitifs sont apparus sur le marché mondial.

Dans ce contexte international, les objectifs primordiaux que nous nous sommes fixés — c'est-à-dire le plein emploi et le maintien de notre niveau de vie — ne sont réalisables que si nous disposons de structures économiques efficaces répondant au mieux aux nouvelles données internationales.

II) Adapter notre appareil productif

Les nouvelles données internationales caractérisées par une exaspération de la concurrence internationale, et ce en période de faible expansion, nécessitent des adaptations permanentes de tout notre appareil productif. Face à une accentuation des contraintes d'ajustement, la politique d'adaptation doit être menée sur tous les plans économiques et sociaux et dans tous les secteurs, car seules la souplesse et la rapidité des ajustements structurels permettront à l'économie luxembourgeoise de maintenir sinon d'améliorer, dans un système économique ouvert, ses positions compétitives.

A. Les instruments de la politique économique

Un certain nombre d'instruments législatifs sont à la base de la politique d'adaptation et de développement économique devant permettre de réaliser l'objectif de créer, de 1979 à 1983, 7.500 nouveaux emplois. Le budget pour 1980 contient déjà une majoration considérable des crédits dans l'intérêt d'aides directes et indirectes pour la consolidation et la diversification de l'industrie. Au total, les transferts de revenus et de capitaux réservés à cette fin, sont passés de 497 à 726 millions dont 240 millions au profit de la sidérurgie. Les crédits pour les besoins de l'aménagement de zones industrielles ont également été sensiblement relevés (258 millions au lieu de 50 millions), permettant ainsi de mettre en oeuvre les décisions prises dans le cadre du plan de l'aménagement du territoire. Je tiens à rappeler que le 19 octobre passé, le Gouvernement a arrêté un plan d'aménagement partiel complémentaire prévoyant l'agrandissement de la zone industrielle à caractère national de Bettembourg-Dudelange et la création d'une zone industrielle à Rodange.

Notre politique d'adaptation et de développement économique continue d'être caractérisée par son approche globale et par la participation de tous les partenaires sociaux, selon ce que l'on a appelé le «modèle luxembourgeois», conforme aux traditions coopératives de notre vie publique. Ce modèle a été reconfirmé par la prorogation de l'aménagement de la loi tripartite autorisant le Gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi. Les modifications apportées à la «loi tripartite» ne changent absolument rien à la concertation et à la planification concertée que nécessitent les mutations industrielles, notamment sur le plan social. Elles visent d'abord, j'y insiste encore une fois, à déterminer clairement les compétences et les responsabilités des organes de l'Etat et des partenaires sociaux. Par ailleurs, à côté de l'abandon du caractère obligatoire de la préretraite et d'un certain nombre d'autres améliorations, notamment en ce qui concerne le travail des jeunes, la loi amendée met sur un pied d'égalité tous les secteurs industriels susceptibles de se trouver un jour confrontés avec des difficultés structurelles ou conjoncturelles.

La création d'emplois nouveaux, objectif prioritaire pour les années à venir, suppose la poursuite énergique et imaginative d'une diversification de notre structure économique en l'ajustant au mieux aux conditions de plus en plus exigeantes du marché.

La politique de diversification de notre tissu industriel doit viser à une meilleure spécialisation internationale de notre économie par la création de pôles de compétitivité accrue et un agencement optimal de notre appareil de production à l'évolution prévisible de la demande. Un effort particulier doit être concentré sur les unités de production à haute technologie exigeant un niveau d'innovation élevé. Le Gouvernement en contact étroit avec les milieux intéressés est en train d'élaborer des mesures tendant à encourager et à faciliter les efforts des entreprises dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Il faut orienter du moins une partie des investissements vers des secteurs de pointe en incitant des investisseurs dans des produits progressifs à s'établir au Luxembourg. Le fait que nous disposons d'une main-d'oeuvre qualifiée ainsi que d'un nombre élevé d'universitaires constitue un atout qu'il faudra valoriser au mieux.

La promotion de l'investissement nécessite des actions sur plusieurs niveaux. Sur le plan fiscal, deux règlements grand-ducaux du 28 décembre 1979 concernant l'application continuée de l'aide fiscale temporaire à l'investissement ont été pris, d'autre part des améliorations à ce régime sont envisagées. Les initiatives en matière d'impôt commercial communal et d'impôt sur le total des salaires se concrétiseront à brève échéance. Les travaux préparatoires sont en cours pour la rééva-

luation des bilans et amortissements spéciaux favorisant la protection de l'environnement.

En matière d'investissement, le problème du financement joue un rôle prépondérant. La SNCI constitue un instrument de financement efficace. C'est ainsi que les opérations décidées par la SNCI en 1979 — hormis les crédits à l'exportation — s'élèvent à 2.176 millions ce qui peut correspondre à la création de plus de 1.000 emplois nouveaux. Combinées avec les mécanismes des loiscadre de 1968 et 1973, les interventions de la SNCI ont ainsi permis d'influer d'une manière significative sur le niveau de l'investissement privé.

B. Les évolutions sectorielles

Avec une progression du PIB en volume de l'ordre de 2,7% en 1979, les différents secteurs de notre économie ont connu des évolutions relativement divergentes.

1. Agriculture et politique forestière

Pour des raisons essentiellement d'ordre météorologique la production finale de l'agriculture a accusé un recul en volume de l'ordre de 2% et la récolte viticole a été extrêmement faible. Finalement la production globale de l'agriculture n'a augmenté en valeur que de 0,9% par rapport à 1978. Tandis que la production végétale commercialisée a augmenté en valeur de 17,2% (2,6% de croissance en volume et 14,2% en prix), la production animale a été en léger recul (— 0,7%) malgré une légère amélioration de prix.

En ce qui concerne la récolte viticole, elle est encore inférieure d'environ 15% à celle de 1978, déjà extrêmement faible.

Il faut insister sur le fait que notre pays a besoin d'une agriculture dynamique, prospère et rentable, pour des raisons d'ordre économique, social et écologique.

Une politique de développement de cet «or vert» suppose en premier lieu une évolution favorable des revenus. En vue de parer à la dégradation des revenus agricoles, l'indemnité compensatoire prévue dans la directive 75/268/CEE a été relevée pour l'exercice 1980 de 64 millions pour atteindre 160 millions de francs.

Le maintien d'une agriculture productive nécessite également une modernisation des structures, ce que le Gouvernement compte réaliser grâce à une plus grande flexibilité dans l'application de la loi promouvant la modernisation de l'agriculture. Les aides à la reprise de l'exploitation familiale par de jeunes exploitants exigent également une amélioration du système de primes de première installation ainsi que des aides sous forme de bonifications d'intérêts favorisant la reprise et l'achat de terre. En plus le Gouvernement appuie la mesure particulière proposée par la Commis-

sion C.E.E. en faveur de l'installation des jeunes, consistant dans l'octroi d'une aide spéciale aux jeunes exploitants installés depuis cinq ans et voulant moderniser leur exploitation.

Sur le plan européen la politique agricole commune est dans une passe difficile. D'une part la hausse importante des coûts de production et l'accroissement des revenus dans les autres secteurs de l'économie justifient les revendications substantielles des agriculteurs, d'autre part les exigences budgétaires et la nécessité d'agir contre le déséquilibre de certains marchés agricoles ne sont pas négligeables.

En matière de proposition de prix du lait l'augmentation de la taxe de coresponsabilité et le démantèlement accéléré des montants compensatoires monétaires risquent de résorber pour le Luxembourg l'augmentation de prix proposée de sorte que cette dernière n'aurait plus aucun effet sur les recettes de l'agriculture.

Aussi la délégation luxembourgeoise, de concert avec d'autres délégations, recherche-t-elle un compromis dont résulterait une amélioration plus sensible des revenus de l'agriculture, tout en recherchant des solutions pour les régions, tel que notre pays, qui n'ont pas encore achevé leur évolution structurelle. En même temps il y a lieu d'élaborer une approche plus réaliste de la production correspondant mieux aux exigences de l'agriculture, et qui serait apte à résoudre le difficile problème des excédents.

Pour la viticulture, à côté de l'indemnisation partielle des pertes de récolte de 1979 s'élevant à 153 millions de francs, un avant-projet de loi prévoit un accroissement limité de la surface viticole en terrains aptes à la culture de la vigne. Il est de nature à favoriser l'extension de nos exploitations viticoles et à en améliorer les bases économiques.

À côté de notre agriculture, nos forêts représentent également une source de richesse considérable qui de surcroît est renouvelable. Face à une pénurie de bois en Europe et une hausse continue en valeur et en volume des importations, la forêt redevient un atout sur le marché.

Dans nos forêts publiques la production a considérablement augmenté conformément aux plans d'aménagement établis par l'administration des eaux et forêts. Une meilleure valorisation de la forêt privée qui occupe plus de la moitié de notre superficie forestière est absolument nécessaire.

2. L'Énergie

Nous avons déjà évoqué les contraintes que notre dépendance énergétique totale exerce sur notre économie nationale.

En dépit d'une diminution de notre consommation de produits pétroliers en 1979 de 7,5% par rapport à 1978, le coût global de nos importations

a augmenté de 34,1% (7,9 milliards de francs). Pour l'année 1980 on peut estimer qu'en cas de consommation constante, sans nouvelles hausses de prix à la production et sans augmentation du cours du dollar américain — deux hypothèses déjà pratiquement invalidées — notre facture pétrolière dépassera les 11 milliards, soit environ 3 milliards ou 38% de plus qu'en 1979.

Ces quelques chiffres qui illustrent l'impact que l'énergie a désormais sur notre économie ainsi que l'incertitude persistante quant à l'approvisionnement rappellent la gravité d'une situation et la nécessité urgente de prendre des mesures appropriées.

Je rappelle simplement les différentes mesures en faveur des économies d'énergie (sensibilisation de l'opinion publique et aides aux investissements). Mais vu que les économies d'énergie réalisées et réalisables ne permettront pas à elles-seules à sauver la situation à moyen terme et que l'emploi d'éventuelles énergies alternatives n'aura qu'un effet peu significatif, le Gouvernement met dans sa politique énergétique l'accent sur trois priorités.

Elles doivent s'intégrer dans une politique globale tenant compte de facteurs économiques, sociaux, écologiques.

1. Nous devons renforcer de façon substantielle les infrastructures de stockage et de distribution du secteur de l'énergie.
2. Nous devons diversifier nos sources d'approvisionnement.
3. Nous devons veiller à une évolution harmonieuse des frais de distribution des divers agents énergétiques.

Dans cet ordre d'idées, j'énumère brièvement les différentes actions dont l'étude est actuellement engagée, à savoir :

- a) Le Gouvernement — sans pour autant changer les obligations imposées aux sociétés pétrolières en matière de stockage — créera les conditions qui permettront de porter les réserves sur notre territoire à l'équivalent de 60 jours de consommation.

Une société d'économie mixte qui devra être constituée, sera chargée de la création et de la gestion des capacités de stockage financées moyennant une redevance spéciale.

- b) Le taux de progression des ventes d'électricité s'est ralenti au cours des dernières années mais reste cependant avec 5 à 6% par an encore assez élevé. Pour des raisons de sécurité et pour nous prémunir contre un éventuel effondrement de notre réseau une deuxième ligne de raccordement haute tension (220 KV) devient absolument nécessaire. Pour renforcer notre infrastructure d'approvisionnement en électricité, il faudra envisager la construction d'une ligne reliant le réseau de la distribution publique d'électricité à celui assurant l'exploitation

de la centrale de Vianden créant ainsi en même temps les conditions physiques d'une meilleure valorisation des droits revenant au Luxembourg du fait de l'existence de cette centrale de valorisation sur territoire luxembourgeois. Dans ce contexte, il faut relever que le contrat de fourniture avec la RWE pourra être prolongé au delà de 1985.

Enfin et dans le même ordre d'idées le renforcement progressif et continu de l'infrastructure de distribution d'énergie électrique s'impose pour préparer ainsi dès aujourd'hui les substitutions prévisibles qui s'opéreront progressivement avec l'amélioration de la compétitivité des sources d'énergie alternatives douces.

- c) L'extension de l'infrastructure de transport du gaz naturel et un accroissement des possibilités de pénétration de cet agent énergétique sur le marché luxembourgeois pour faire bénéficier de cet agent énergétique commode et propre un plus grand nombre d'industriels et d'abonnés privés, doit être favorisée.

Voilà pourquoi les négociations avec les fournisseurs potentiels des pays voisins en vue de la fourniture des quantités supplémentaires de gaz seront menées à terme.

Le nouvel accord avec Distrigaz, notre principal fournisseur actuel, accroîtra les ressources en gaz naturel de quelque 22% par rapport à la situation de 1978. La fourniture de gaz supplémentaire à partir du réseau de SAARFERN-GAS est envisagée dans la déclaration d'intention signée entre Saarferngas et la Société de Transport de gaz SOTEG.

Ces nouvelles fournitures ainsi qu'une extension de l'infrastructure sous l'égide d'une société d'économie mixte, permettront de desservir des régions supplémentaires, ce qui donnera à un certain nombre d'industries existantes ou nouvelles, la possibilité d'être reliées au réseau d'approvisionnement en gaz naturel.

- d) Comme le contrat de SOTEL avec l'UNERG qui assure l'approvisionnement en électricité de la sidérurgie vient à l'expiration en 1983, la création d'une unité de production énergétique nationale est à l'étude. Je rappelle que les travaux sur la faisabilité d'une centrale thermique au charbon, (avec site à Rodange), à laquelle participe également le Gouvernement, sont poursuivis de façon active. D'ailleurs le Gouvernement accueillera favorablement toute offre d'implantation d'une centrale électrique sur le territoire du pays si une telle implantation pourra être considérée comme étant acceptable par la population et si elle constituera un enrichissement pour le patrimoine national.

Si la sécurité de notre approvisionnement énergétique peut être garantie plus ou moins facilement par une diversification des sources d'une

part, et une programmation pluri-annuelle d'investissements importants d'autre part, les prix resteront un point d'incertitude sur lequel notre emprise sera relativement faible, d'où la nécessité d'une gestion économique de l'énergie et la recherche permanente d'énergies de substitution permettant d'obtenir des gains acquis à toute notre économie nationale.

Nous devons prendre conscience que seule une solution réaliste de notre approvisionnement en énergie permettra le développement et l'adaptation de notre économie diversifiée et compétitive.

3. Sidérurgie

Malgré les résultats déjà obtenus en matière de diversification industrielle, l'acier reste la production de base et continue à offrir, du moins dans le sud du pays, une part prépondérante des emplois.

La grande importance de ce secteur dans notre économie a nécessairement une réaction rapide face aux changements et à la redistribution géographique de la production sur le plan européen et mondial. Cette adaptation de caractère structurel s'imposait d'autant plus à nos entreprises qu'elles exportent pratiquement la totalité de leur production de laminés et que leur position concurrentielle est une contrainte absolue. Une efficacité industrielle comparable aux meilleures performances étrangères — le résultat de moins de 5 heures par tonne d'acier brut est encourageant — et une rentabilité suffisante pour tenir le pas avec le progrès technique sont à la base de perspectives d'avenir rassurantes. La tenue et l'évolution des marchés sidérurgiques comptent évidemment pour beaucoup et à cet égard les velléités protectionnistes sont susceptibles de nous inspirer quelque inquiétude.

En 1979, la sidérurgie luxembourgeoise a obtenu des résultats relativement positifs puisque les productions d'acier brut et de produits laminés ont augmenté de respectivement 3,3% et 3,4% par rapport à 1978 (soit 4,95 millions et 3,931 millions de tonnes).

Si l'activité globale de la sidérurgie luxembourgeoise, mesurée en volume d'acier brut, a été influencée par l'arrêt de la production à Rodange, la production totale a néanmoins connu une progression de 8,8% (de 4,25 millions de tonnes à 4,62 millions en 1979).

La production actuelle d'acier brut se situe à environ 80% du niveau visé dans la perspective 1983, dans l'hypothèse d'une conjoncture normale.

Pour l'année 1980, les instances communautaires s'attendent à une évolution du marché moins favorable qu'en 1979, compte tenu du ralentissement général de l'activité économique. Les prévisions d'une régression de la production d'acier (moins 4,3%) ont amené la Communauté à recon-

duire pour 1980, bien que sous forme allégée, les dispositions essentielles du plan anti-crise destinées à restructurer l'appareil de production et à améliorer ainsi les chances d'avenir de la sidérurgie communautaire.

Le programme de restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise (tel qu'il figure dans l'accord tripartite du 19 mars 1979), a connu un début de réalisation par la mise en chantier de certaines installations nouvelles et l'état avancé de certaines études de projets (nouveau train moyen, laminoir à froid etc.).

Les investissements de l'année 1979 s'élèvent à environ 4,5 milliards de francs et au 1. 1. 1980 les engagements en cours atteignent près de 5,6 milliards de francs, y compris des reports d'exercices antérieurs.

Il y a lieu de mentionner que les investissements prévus pour Rodange sont en voie de réalisation et que la restructuration de l'usine au niveau d'un relamineur spécialisé sera achevée à bref délai, avec la sauvegarde de 1 250 emplois. Le Gouvernement suit avec attention l'évolution de la situation financière de la MMRA. A la lumière des derniers résultats (un cash-flow de 1,4 milliards de francs en 1979), le plan de financement de l'ARBED (en gros: moitié cash-flow et moitié prêts) s'avère tout à fait réalisable. Par ailleurs, une partie de ce financement s'opère par des prêts CECA garantis par le Gouvernement conformément à la loi du 8 juin 1979.

La diminution de l'emploi total (Arbed + MMRA) dans la sidérurgie s'est poursuivie en 1979 faisant passer les effectifs inscrits de 20.944 en fin 1978 à 19.952, tandis que les effectifs de la division anti-crise ont également diminué de 2.594 à 2.044. Les effectifs prévisibles de la DAC ne seraient plus que de 1.309 en fin 1980.

Comme dans tous les pays de la Communauté, le Gouvernement continuera également de soutenir la sidérurgie dans ses efforts visant à moderniser les installations de production afin qu'un outil industriel efficient et compétitif garantisse une activité économique rentable susceptible d'assurer des emplois stables.

Par ailleurs, l'objectif prioritaire de la politique économique et sociale reste la création de nouveaux emplois notamment dans les régions touchées par les adaptations structurelles de cette industrie-clé.

A cet égard les efforts particuliers seront poursuivis avec la coopération active de la sidérurgie pour créer des infrastructures industrielles nécessaires à l'implantation d'entreprises nouvelles.

4. *Autres industries*

La production dans les autres secteurs industriels a marqué une progression en volume d'environ 3,5% accompagnée d'une hausse accentuée des prix industriels. Ce résultat a été acquis en

dépense de la cessation d'activité de l'une ou de l'autre entreprise en difficultés. Alors qu'en 1979 le volume de travail mis en oeuvre a reculé de 1,8%, la production obtenue a augmenté de 3,3%, ce qui confirme là aussi une augmentation sensible de la productivité. Par ailleurs, un certain nombre de branches d'activités ont connu en 1979 des résultats encourageants, confirmés par ailleurs par les premières indications de 1980. Il s'agit notamment du caoutchouc (+ 10,4% production en volume), des industries chimiques (+ 6,7%), des matières plastiques (+ 15,7%), des produits céramiques (+ 6,6%), des fonderies de métaux non ferreux (+ 22,2%), pour ne nommer que quelques-unes. Cette évolution favorable d'un certain nombre de branches d'activités a entraîné une progression du chiffre d'affaire global (industrie sans la sidérurgie) de l'ordre de 15% pour 1979.

Le relevé reproduit à l'annexe 1 permet aux honorables députés de se rendre compte de l'importance des industries nouvelles dont la plus grande partie sont projetées ou en voie de réalisation dans le sud du pays et dont les possibilités d'emploi se rapprochent de 2.000.

La politique de diversification alliée à de nouveaux investissements dans des industries déjà existantes sera donc un moyen sûr pour la création de nouveaux emplois et pour renforcer notre tissu industriel dans l'ensemble du pays dans le cadre du plan d'aménagement général du territoire.

5. *Les classes moyennes*

Dans une période de restructurations industrielles, le dynamisme des classes moyennes est un facteur important quant à la création d'emplois. Grâce à son infatigable esprit d'initiative, ce secteur, composé de quelque dix mille unités moyennes ou petites emploie déjà un tiers de notre population active. La stimulation de leur développement est un instrument privilégié de notre politique économique.

Avec une augmentation de 4,4% du total des personnes occupées, l'artisanat témoigne d'une capacité d'adaptation et d'expansion et cela en dépit d'une conjoncture difficile. Mais si l'artisanat, grâce à sa grande diversité, offre d'innombrables possibilités de travail, il est avant tout le meilleur moyen pour une revalorisation du travail manuel qui devient plus nécessaire que jamais. C'est ainsi que les emplois d'ouvriers qualifiés et d'apprentis ont augmenté en 1979 de 8,4% respectivement 9,3%. Il faut rappeler qu'une main-d'oeuvre bien qualifiée est un atout certain pour notre économie.

Le soutien du Gouvernement à ce secteur dynamique s'est accentué en 1979. La SNCI a alloué en 1979 des montants de 308,8 millions comme crédits d'équipement à l'artisanat, l'hôtellerie et le commerce, ce qui fait une croissance de plus de 57% par rapport à 1978, permettant ainsi à quelque 67 personnes de s'établir comme entrepreneur

indépendant et contribuant à la création de quelque 300 nouveaux emplois.

Le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts et ses moyens des différents instruments financiers à sa disposition en veillant également à promouvoir la productivité dans ces secteurs.

Comme je l'ai précisé à l'occasion d'une question parlementaire le Gouvernement mettra en oeuvre, en cas de besoin, des dispositions permettant à la SNCI de se procurer les ressources nécessaires à la poursuite de sa politique.

Le renouvellement de la loi tripartite a permis la reconduction des règlements grand-ducaux concernant la prime d'épargne de premier établissement et la prime d'apprentissage.

La loi-cadre des classes moyennes du 29 juillet 1968 a continué d'être appliquée au cours de l'exercice 1979 et pour cette période, 257 demandes portant sur un volume d'investissement de l'ordre d'un milliard de francs, ont été traitées.

Le Gouvernement souhaite également une solution rapide des problèmes posés par les grandes surfaces. Je rappelle que la déclaration gouvernementale a décrété en principe l'interdiction de création de nouveaux centres commerciaux en attendant le résultat des conclusions d'une table ronde groupant tous les milieux intéressés.

De même, un projet de réforme de certaines dispositions du règlement grand-ducal du 23 décembre 1974 concernant la concurrence déloyale a été adressé pour avis au Conseil d'Etat. Dans l'intérêt de tout le secteur, les infractions en matière de travail clandestin seront combattues, conformément aux dispositions de la loi du 3 août 1977.

Il faut également souligner que la politique gouvernementale en matière d'institutions européennes, vise d'une part le maintien d'activités importantes à Luxembourg et de l'autre tient compte des intérêts économiques qui touchent particulièrement les classes moyennes.

6. Le secteur tertiaire

L'économie luxembourgeoise est sans aucun doute sur la voie classique de la «tertiarisation».

L'adaptation de nos structures économiques doit par conséquent englober ce secteur qui offre des perspectives d'avenir favorables.

Avec un emploi actuel de quelque 8.500 personnes, les transports représentent une activité importante. Les nouvelles contraintes énergétiques imposent là aussi de nouveaux choix. Comme c'est dans le domaine de l'utilisation de la voiture individuelle que la consommation d'énergie et d'espace tend à devenir excessive, le Gouvernement entend favoriser une utilisation économique des moyens de transports en développant d'une façon optimale les transports en commun. A cet égard la politique

de non relèvement des tarifs est un exemple de promotion des transports publics dont la modernisation doit être poursuivie. Enfin, grâce à une meilleure coordination des moyens disponibles dans le cadre d'un plan de transport, les transports en commun seront développés d'une façon optimale.

Dans le concept global des transports que le Gouvernement s'est proposé de réaliser, les chemins de fer s'attacheront à mettre pleinement à profit leur atout énergétique, tant pour réduire la croissance de leurs charges que pour conserver, dans le domaine de l'énergie, une avance déterminante en répondant au mieux à l'impératif d'économie qui s'impose au pays.

L'électrification intégrale du réseau ferroviaire est dès lors l'objectif final à atteindre dans toute la mesure du possible.

Par ailleurs l'aéroport du Findel constitue un atout qu'il faut non seulement consolider, mais adapter aux besoins futurs. Les vocations bancaires et européennes de Luxembourg exigent un développement des infrastructures du Findel et une amélioration de l'organisation du trafic aérien. Dans le cadre des objectifs de développement de notre aéroport, le Gouvernement a donné le feu vert pour l'achat de terrains nécessaires.

L'agrandissement et la valorisation de nos installations permettront non seulement de consolider et de développer le trafic aérien — passager et fret — à partir de Luxembourg, mais aussi de créer un pôle d'attraction pour l'implantation d'activités industrielles.

Le tourisme, qui est depuis longtemps un des secteurs-clés de l'économie nationale a bien résisté aux aléas d'une conjoncture internationale défavorable. En dehors des interventions améliorées en matière de crédit d'équipement, le Gouvernement a relevé le crédit global annuel de 45 millions à 55 millions prévu pour le 2ème programme quinquennal, afin d'améliorer notre hôtellerie et toute notre infrastructure touristique.

Lors de la répartition des départements ministériels du 20 juillet 1979, le Ministère du Tourisme a été désigné comme responsable des agences touristiques et économiques à l'étranger. Le travail de prospection et de propagande de ces bureaux devrait permettre une activité plus efficace sur le marché international, p. ex. dans certaines régions de la République Fédérale d'Allemagne où nous n'avons pas encore su nous imposer.

Le secteur financier dont la contribution à l'équilibre budgétaire est considérable a continué à bénéficier quant au volume d'affaires, d'une forte croissance. L'emploi dans les banques et établissements de crédits est passé de 6.707 en 1978 à 7.081 unités, ce qui fait 4,7% (contre 4,4% en 1978) de notre population active. Le nombre des banques agréées au Luxembourg est passé de 98 en mars 1979 à 107 au 31 janvier 1980 et parallèle-

ment la somme des bilans des banques établies à Luxembourg a connu une augmentation de 26,6%.

Par rapport à la même date de l'année dernière, notre place financière a continué de s'internationaliser, car le cercle des pays qui y exercent leurs activités sur l'euro-marché s'est encore élargi. (Banque chinoise, banque polonaise, banque autrichienne). Les positions en devises qui ont atteint 87,5% du total des actifs à la fin de 1979, mettent en relief l'importance des opérations internationales du centre financier de Luxembourg.

Mais si le volume des opérations n'a cessé de croître, il faut néanmoins constater un rétrécissement des marges, influençant négativement l'évolution des bénéfices. En effet, les bénéfices des euro-banques ayant stagné, voire diminué, le produit de l'impôt sur les collectivités, actuellement alimenté à concurrence de quelque 80% par le secteur bancaire, a accusé une diminution de 15,5%, passant de 8,4 milliards de francs en 1978 à quelque 7,1 milliards en 1979.

Par ailleurs, les risques politiques accrus ainsi que des difficultés supplémentaires dans le «recycling» des pétro-dollars donnent lieu à des prévisions moins optimistes.

Il semble néanmoins que l'éventail des marges est en train de s'ouvrir, qu'il est mieux tenu compte de structure différenciée des risques, géographiquement parlant, et que la durée des euro-crédits a tendance à se raccourcir.

De telles perspectives plus favorables, la place financière comme le Trésor luxembourgeois pourraient en tirer avantage.

Comme dans les secteurs industriels, le secteur financier exige pareillement une politique d'adaptation lui permettant de rester compétitif. Voilà pourquoi il faudra améliorer, le cas échéant, notre législation au sens le plus large en vue de l'adapter aux besoins de sécurité et de clarté juridiques. Un examen des modalités permettant d'atténuer les handicaps de la place financière de Luxembourg a déjà été entrepris.

Mais il s'agit également de promouvoir la diversification des structures en encourageant le développement d'activités annexes, telles que les assurances, les bureaux d'études, l'informatique etc.

Compte tenu des nouvelles technologies, le secteur tertiaire ouvre de nouveaux champs d'activités économiques dont le Luxembourg ne doit pas rester totalement absent. C'est ainsi que la télévision par satellite reste un objectif qu'il faut continuer à poursuivre, comme tous les projets relatifs aux nouveaux médias. De telles réalisations supposent des investissements considérables.

Le Gouvernement est d'avis que le Grand-Duché est bien placé par le know-how de la Compagnie concessionnaire, par sa position culturelle et linguistique et surtout par sa vocation euro-

péenne, à s'insérer utilement dans les nouveaux et inédits développements de cette branche.

III) Renforcer notre position extérieure

Faut-il rappeler que depuis 1975 notre balance commerciale est fortement déficitaire, atteignant même en 1978 12,4 milliards. Même si la balance des services et les mouvements de capitaux rétablissent l'équilibre et même au-delà de notre balance des paiements, il faudra au moins limiter l'insuffisante couverture de nos importations par nos exportations.

Le moyen principal pour développer nos exportations est sans aucun doute une politique industrielle active axée sur une bonne spécialisation internationale.

Nos exportations devront subir des ajustements aussi bien quant à leur structure par produits (nous exportons encore trop de produits très concurrentiels dont la demande connaît en plus une faible croissance) qu'à leur structure géographique (trop concentrées sur un petit nombre de pays européens aux évolutions conjoncturelles souvent très semblables, présence trop faible sur les marchés en expansion p. ex. OPEC).

Mais la promotion de notre commerce extérieur nécessite également différents instruments de stimulation publique parmi lesquels il y a la société luxembourgeoise pour la coopération économique internationale (Lux-Development), le Comité consultatif du Commerce extérieur, l'Office du Ducroire, un système de bonifications d'intérêt (COPPEL) et la SNCI. Le Gouvernement se félicite de l'esprit croissant de coopération et d'entraide dont font preuve nos entreprises exportatrices dans la prospection de marchés souvent lointains et difficiles. Il ne peut qu'encourager nos industries de persévérer dans cette voie.

La conquête de nouveaux débouchés dans un monde où la concurrence ne cesse de s'aggraver, exige non seulement des entreprises dynamiques et compétitives, mais également des moyens diplomatiques et surtout financiers accrus.

Le relèvement progressif du plafond de la dotation de l'Office du Ducroire qui atteint actuellement 400 millions est envisagé, car les engagements réels ont atteint en fin 1979 1,6 milliard de francs, tandis que les crédits à l'exportation accordés par la SNCI ont atteint 816 millions de francs en 1979. De même une éventuelle création d'un système de crédits d'Etat à Etat, à l'image de la pratique dans la plupart des nations industrialisées, peut être examinée sous ses divers aspects.

Si le Gouvernement est prêt à consentir des efforts supplémentaires pour assurer à nos entreprises des conditions de concurrence égales à celles de leurs rivales, il faut rappeler qu'il ne pourra se substituer au dynamisme propre de l'entrepreneur dont la créativité et la capacité d'innover

restent les fers de lance pour la conquête de marchés extérieurs.

Il faut également évoquer notre politique de coopération avec les pays en développement qui au-delà de ses aspects purement humanitaires, nous permet également de renforcer notre présence dans le monde.

IV) Promouvoir le progrès social

Seule une politique active d'adaptation de nos structures économiques nous permettra de garantir à moyen terme le plein emploi, objectif prioritaire parmi tous, de promouvoir le progrès social et la famille, d'améliorer le cadre de vie.

1. Le marché de l'emploi

L'analyse des principaux indicateurs du marché de l'emploi fait apparaître quelques tendances générales :

1. un accroissement des offres d'emploi non satisfaites depuis le début de l'année. Après avoir atteint son point culminant en juillet (371 unités), le nombre des offres non satisfaites a diminué pour le reste du deuxième semestre 1979 et est tombé à son niveau le plus bas en décembre 1979 (135). Depuis le début de l'année 1980 une tendance à l'augmentation peut être constatée. Ainsi le nombre des offres non satisfaites est passé de 176 unités en janvier à 221 unités à mi-mars, ceci s'explique par ailleurs par la bonne tenue de l'activité économique en ce début d'année.
2. un tassement des demandes d'emplois non satisfaites depuis le début de l'année suite à une période d'accroissement du nombre des demandes de 795 en juin à 1260 en janvier et de 1154 au 15 mars.

L'analyse détaillée des demandes d'emploi montre que c'est à Diekirch que les demandeurs inscrits ont sensiblement augmenté pendant la deuxième moitié de 1979 (en janvier 1980: 24,3% du total contre 11,6% en septembre 1979) à la suite de l'inscription des travailleurs licenciés par Monsanto. Tandis que le taux de chômage des femmes dépasse parfois 50% des demandes, le pourcentage de demandeurs d'emplois sans qualification est également très élevé (~ 60%), ce qui montre l'importance d'une bonne formation scolaire et professionnelle.

— Un point positif à noter est la régression du chômage des jeunes qui, après avoir atteint les seuils alarmants de presque 60% en octobre dernier, a été réduit à 46,5% en mars 1980.

Cette baisse s'explique certainement par les résultats positifs de la loi du 27 juillet 1978 en faveur de l'emploi des jeunes qui jusqu'à présent a permis de conclure 200 contrats de stage-initiation et 850 contrats de mise au travail temporaire avec 108 entreprises.

— En ce qui concerne le nombre des chômeurs complets indemnisés, mise à part l'influence des facteurs saisonniers, il connaît également une baisse au contraire du chômage partiel qui après une période d'accalmie augmente légèrement.

En conclusion, avec un taux de chômage de moins de 1%, comparé aux 5,5% de la Communauté, notre pays connaît une situation de quasi-plein emploi et cela malgré le licenciement collectif des travailleurs occupés par Monsanto.

La nouvelle loi tripartite aura des effets positifs sur la situation de l'emploi, notamment en ce qui concerne la mise au travail des jeunes.

Une bonne formation professionnelle mieux agencée sur les besoins futurs de notre économie ainsi qu'une plus grande mobilité de la main-d'oeuvre (sectorielle et géographique) sont deux autres facteurs qui nous permettront de garantir un emploi à chaque Luxembourgeois.

Une amélioration de l'orientation professionnelle s'impose à tous les niveaux, d'où le remaniement du projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement post-primaire et la nécessité absolue d'une campagne d'information, basée sur les besoins réels et les possibilités du plan de recrutement, pour éviter dans l'avenir des situations semblables à celle qui existe actuellement dans ce secteur et dont une solution équitable exige un effort particulier de la part du Gouvernement (l'embargo de la limitation des admissions nouvelles au service de l'Etat est levé en faveur de cette catégorie d'enseignants).

Il est évident qu'en période de restructurations industrielles nous avons besoin d'un système éducatif flexible et de bonne qualité. Les cours d'initiation et de reconversion professionnelle jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre le chômage.

Conformément à l'intention exprimée dans sa déclaration du 24 juillet 1979, le Gouvernement adressera prochainement au Conseil économique et social un mémoire sur les problèmes fondamentaux d'une réforme du droit de licenciement avec l'objectif de recueillir le consensus des partenaires sociaux sur les principales orientations d'une telle réforme. De même procédera-t-il à une actualisation des données et des conclusions sur la revalorisation extrajudiciaire du salaire social minimum tel qu'il est prévu par la loi du 12 mars 1973.

Il faut également rappeler que face au problème du chômage féminin sus-mentionné, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un comité du travail féminin dans le cadre d'un arrêté ministériel du 19 février 1980 chargé de préparer des solutions en vue de promouvoir l'égalité de chance et de traitement pour les travailleurs féminins.

2. La sécurité sociale

A l'instar de la plupart des pays industrialisés, notre pays connaît également une croissance très

forte du coût de la sécurité sociale, que d'aucuns qualifient déjà d'explosion.

Il est indéniable qu'avec un taux annuel moyen de croissance entre 1975 et 1980 de 10,3% des dépenses de sécurité sociale dans le budget, il faut préparer des solutions nouvelles, car le taux annuel moyen de croissance des certificats cumulés de la dette publique entre 1975 et 1980 est de 24%. La part de toutes les dépenses de protection sociale est passée de 16,5% du PIB en 1970 à 28% en 1978, une évolution qui est rapide et qui, compte tenu de notre situation démographique, pourrait prendre un cours dangereux voire catastrophique pour notre économie et, ce n'est nullement contradictoire, pour notre bien-être tout simplement.

Le Gouvernement a pris l'engagement formel de proposer au Parlement une réforme générale de l'assurance pension contributive. Cette réforme poursuivra les objectifs suivants :

- Créer les prémisses indispensables à l'introduction de règles uniformes en matière de sécurité sociale.
- Doter les différentes catégories socio-professionnelles affiliées aux régimes de pension contributifs d'une couverture uniforme et efficace.
- Jeter les bases nécessaires d'une situation financière solide afin de garantir les droits et prestations des générations futures.

Etant donné que certaines catégories de personnes ne retirent actuellement que des prestations d'un niveau souvent très modeste le Gouvernement a entrepris l'élaboration de mesures transitoires destinées à revaloriser les pensions actuelles inférieures aux minima inscrits dans les régimes de pension et notamment les pensions allouées aux indépendants et agriculteurs.

En attendant, la Chambre des Députés a déjà voté une loi ramenant l'âge d'anticipation de la pension de vieillesse dans le régime de pension des ouvriers de 62 à 60 ans; cette mesure a non seulement pour effet d'établir enfin un parallélisme entre les législations applicables aux différents régimes de pension, mais elle aura également ses répercussions dans le cadre de l'application de la loi qui tout récemment a prorogé et adapté les différentes lois sur le plein emploi, l'emploi des jeunes et le fonds de chômage.

L'évolution probable à court terme, relativement équilibrée de la situation financière de l'assurance-maladie n'est toutefois pas de nature à permettre de relâcher les efforts que le Gouvernement aura à déployer pour la continuation des actions entreprises en vue de combattre l'évolution excessive des coûts en matière de soins et de santé. Dans ce contexte il y a lieu d'avoir d'une façon permanente à l'esprit que la diminution des coûts et l'amélioration de la qualité des soins sont des objectifs non pas contradictoires mais cohérents. Pour cette raison le sens de responsabilités et des assurés et des fournisseurs de soins de santé est appelé à jouer un rôle de première importance dans

la recherche et le maintien de l'équilibre financier des caisses de maladie.

En ce qui concerne les problèmes qu'implique l'offre de soins dans notre système de rémunération des actes médicaux et médico-dentaires, le Gouvernement estime qu'ils sont de nature à faire l'objet d'une solution au moyen d'une action concertée de toutes les parties concernées — Gouvernement, corps médical et partenaires sociaux — se basant sur une étude en commun des moyens qui s'imposent. A cet effet les réunions de concertation ayant déjà eu lieu devront se poursuivre.

A la suite et compte tenu de la loi du 23 avril 1979, le Gouvernement fera procéder à l'étude des problèmes qu'implique l'introduction d'une indemnité pécuniaire de maladie au bénéfice de la profession agricole.

En matière d'assurance-accidents, section agricole et forestière, le Gouvernement a relevé à partir du 1er janvier 1980 de l'ordre de 10% la rémunération annuelle moyenne servant de base au calcul des rentes.

En matière d'assurance-accidents, section industrielle, les efforts du Gouvernement tendront au remplacement de la méthode actuelle de fixation des primes en fonction de classes de risque et de degrés de risque, par un système comportant notamment un taux de prime uniforme répondant mieux aux exigences de solidarité entre employeurs groupés dans une assurance mutuelle.

3. La politique familiale

En ce qui concerne l'évolution démographique et ses répercussions sur la situation économique et sociale de notre pays, le Rapport préparé par M. Calot contient des indications précieuses. Le Gouvernement, conscient de la situation démographique alarmante a préservé une priorité à notre politique familiale.

Pour améliorer la situation matérielle des familles ayant des enfants à charge, une première série de mesures ont déjà été soumises aux instances législatives. Je les cite en rappel — le relèvement des allocations familiales intervenu le 1er mars 1980, la création d'un fonds de garantie des pensions alimentaires et d'une allocation de maternité.

La politique d'aide au logement, remaniée par la loi du 25 février 1979 devra, dans son exécution, viser à l'accession à la propriété de nouvelles couches de la population. Il importe spécialement qu'elle participe à une politique familiale active.

Rappelons que la première condition à un développement économique et social harmonieux est une population jeune et confiante dans l'avenir.

4. Le cadre de vie

Dans cette perspective notre société doit devenir plus humaine et son développement doit inté-

grer une dimension plus qualitative. La protection de l'environnement et l'amélioration de notre cadre de vie sont devenues des parties intégrantes de l'activité économique puisqu'elles incitent à l'innovation et remodelent face à de nouveaux besoins nos processus de production.

Le Luxembourg dispose actuellement d'un arsenal législatif développé dans le domaine de la protection de l'environnement que complètent les nouvelles lois sur l'élimination des déchets et sur la protection de l'eau.

La création d'une Administration de l'Environnement comble une lacune dans la structure administrative actuelle.

Le problème de la coordination interministérielle sera résolu par la création d'un «comité national de la protection de l'environnement» dans le cadre et à l'image de ce qui existe pour l'aménagement général du territoire.

V. Consolider les finances publiques

1. La politique budgétaire

Dans le programme gouvernemental nous nous sommes engagés à veiller plus particulièrement à ce que l'accroissement des dépenses soit lié à l'évolution du produit national brut.

Dans une optique du moyen et du long terme, il s'agira d'établir un parallélisme entre la croissance des dépenses publiques et celle du produit national brut, compte tenu du facteur de l'élasticité des recettes ordinaires par rapport à la croissance du PNB. Désormais, le budget de l'Etat avec quelque 45 milliards de francs, représente plus de 30% de notre PNB (contre 25% en 1975). Une telle évolution n'est pas seulement contraire aux principes-mêmes d'une économie de marché, de nombreux exemples illustrent aujourd'hui les dangers qu'elle représente pour toute l'économie.

Au cours des prochains mois, le Gouvernement procédera à une révision approfondie des hypothèses de développement à moyen terme du PIB et du PNB. En fonction de ce réexamen des deux paramètres fondamentaux de notre politique budgétaire, le Gouvernement définira alors la norme de progression globale des dépenses publiques qui sera appliquée en vue de la mise au point du projet de budget pour 1981.

La programmation pluriannuelle des dépenses et des recettes publiques devra d'abord permettre l'établissement d'un programme des dépenses extraordinaires qui couvrira toute la durée de l'actuelle législature.

Comme les nombreux et importants projets d'investissements publics risquent au cours des années prochaines de dépasser les possibilités budgétaires, il importe d'arrêter un programme en vue de fixer des priorités.

A cette occasion il faut mentionner l'effort accru que le Gouvernement entend consacrer, dans

le cadre du budget du Ministère des Travaux publics, au redressement de la voirie normale. Dans le chapitre des dépenses extraordinaires du budget 1980, les crédits relatifs à l'investissement routier ont été relevés de 34%. De même un certain nombre de priorités ont été fixées pour l'exécution du programme de notre grande voirie.

Un certain nombre de grands projets de construction sont soit déjà décidés soit du moins programmés (p. ex. la modernisation de l'établissement thermal à Mondorf-les-Bains (1.200 millions), une nouvelle Ecole Hôtelière à Diekirch (275 millions), le Lycée Robert Schuman (305 millions), le Lycée technique du Centre (250 millions), ou p. ex. le projet de construction d'un nouvel hôtel pour la Chambre des Députés.

2. La politique fiscale

Face à l'aggravation continuelle de la charge fiscale, des préoccupations réelles sont partagées à tous les niveaux par les responsables de la vie économique et sociale. Le poids des impôts est passé de 20% en 1970 à 25,5% en 1980, faisant ranger notre pays dans le peloton de tête des nations à forte fiscalité. Un allègement du total de la charge fiscale, tant en faveur des ménages qu'au profit des entreprises, est une nécessité absolue en une période où il faut encourager les investissements.

Les mesures de réduction de la charge fiscale globale, prises dans le cadre de la loi budgétaire pour 1980, témoignent de notre volonté d'adapter graduellement notre système fiscal aux nécessités économiques, sans pour autant perdre de vue les impératifs de l'équité fiscale.

D'une part, toutes ces mesures — p. ex. une certaine restructuration entre impôts directs et impôts indirects entraînant un réaménagement du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques — ne seront prises qu'en tenant compte des possibilités budgétaires et au vu d'une évaluation de leur impact financier. D'autre part, leur portée devra s'intégrer dans les perspectives économiques générales et dans l'évolution du secteur financier qui dépend essentiellement des facteurs internationaux.

3. La situation financière

D'ores et déjà il est certain que le compte de l'exercice 1979 présentera un excédent de dépenses notable qui devra être prélevé sur la réserve budgétaire, qui s'est élevée à quelque 7,3 milliards à la fin de l'exercice 1978.

Compte tenu d'une moins-value de quelque 400 millions sur le revenu des collectivités et en présence de taux d'intérêts trop élevés sur le marché financier amenant le Gouvernement de ne pas émettre l'emprunt de 500 millions, il ne sera pas possible de résorber l'excédent de dépenses de près de 600 millions émergé au budget définitif pour 1979.

Quant à la dette publique globale, bientôt on peut s'attendre à ce qu'elle atteigne les 27 mil-

liards, ce qui s'explique par la forte progression depuis 1976 avec une augmentation de 12,2% en moyenne par an.

La dette à long terme s'est établie à 8,5 milliards au 31 décembre 1979, ce qui signifie une diminution par rapport aux 9 milliards des années précédentes. La dette à terme non définie a par contre augmenté de 12 milliards à 14,1 milliards entre la fin de 1978 et la fin de 1979. Comme cet élément rapidement croissant de la dette publique est formé par les certificats émis au profit des régimes de pension contributifs et représente la contrepartie des contributions de l'Etat nécessitées par l'insuffisance croissante des capitaux de couverture de la plupart de ces régimes, son incidence sur les finances publiques globales devient de plus en plus onéreuse. Il y aura lieu de reconsidérer les données de ce problème à l'occasion de la réforme de l'assurance vieillesse. L'explosion de ces dépenses qui grèveront de plus en plus lourdement le budget, limitera d'autant notre capacité de financement aussi bien de la restructuration de notre économie que de l'important programme d'investissement qui par ailleurs exigeront, même en cas de net redressement du produit de l'impôt sur les collectivités, un recours au marché des capitaux.

Dans son ensemble, la situation financière de notre pays, comparée à celle de certains de nos partenaires, peut être considérée comme saine. Néanmoins nos marges de manoeuvre sont relativement étroites et la consolidation de nos finances publiques reste une priorité absolue dans l'optique de structures économiques efficaces et stables.

4. La situation monétaire

Si sur le plan international l'absence d'un véritable système monétaire a donné lieu, vu le contexte économique et politique instable, à des fluctuations importantes, le système monétaire européen, excepté un léger ajustement le 23 septembre passé, a fait preuve pendant cette première année de sa capacité de fonctionnement.

Les variations sur le plan monétaire restent une variable importante, mais difficilement prévisible de la conjoncture économique internationale. C'est ainsi que la récente remontée du dollar, due entre autre à une politique de relèvement des taux d'intérêt (le prime rate est à 18,5% contre 11,5% il y a trois mois), a pour effet mécanique de renchérir d'autant notre facture pétrolière, ce qui est, je l'ai déjà évoqué, déflationniste pour l'activité économique, tout en poussant encore un peu plus vers le haut le niveau général des prix.

Le franc belge s'est senti des difficultés économiques que connaît actuellement la Belgique (le déséquilibre des finances publiques aggravant l'endettement public et le déficit persistant de la balance commerciale de l'UEBL), phénomène simplement aggravé par l'ascension mondiale des taux d'intérêt.

Face aux évolutions monétaires et économiques internationales, la défense du franc est absolument impérative. Une modification de la parité du franc belge et du franc luxembourgeois par rapport aux autres devises — c'est-à-dire une dévaluation — ne serait pas de nature à remédier d'une façon quelque peu durable à ce déséquilibre. Au contraire, elle l'aggraverait.

D'où la politique de défense du franc pratiquée avec notre soutien par les autorités monétaires belges, par le biais d'interventions de soutien et de relèvement répété du taux d'escompte, le portant à la fin de la semaine passée à 14%. Parmi les éléments qui plaident en faveur du maintien de la parité du franc belge et du franc luxembourgeois, il faut citer le niveau relativement faible du taux d'inflation dans les pays de l'UEBL. Le pouvoir d'achat de ces deux monnaies ne s'étant déprécié que de 4,5% en 1979, elles se sont sensiblement mieux comportées face à l'inflation que la plupart des autres monnaies du SME.

Il faut également ajouter qu'en 1979, le Luxembourg a continué à apporter un élément de stabilité à la balance des paiements belgo-luxembourgeois, dû à notre excédent provenant des recettes importantes gagnées par des prestations de services. Ce fait a été spécialement relevé dans le rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique. Les traités BENELUX et UEBL nous confèrent un droit de co-décision à propos de la fixation des parités.

Tout en tenant compte de l'intérêt global des unions dans lesquelles nous sommes engagés, nous avons toutes les raisons de défendre dans les enceintes internationales la stabilité monétaire et la valeur de l'épargne nationale.

VI. Conclusions à tirer de l'exposé de situation

Le survol de la situation économique et sociale de notre pays montre des taches claires autant que des taches sombres. L'imbrication des phénomènes d'origine extérieure avec nos propres comportements confère à l'ensemble de la situation un aspect d'incertitude, voire de confusion. Jouissant encore d'une position privilégiée à bien des égards, les yeux de nos concitoyens se tournent avec une certaine anxiété vers les horizons des années 80.

Divers problèmes, à propos desquels nos intérêts nationaux sont actuellement confrontés à ceux de nos voisins, nous font toucher de près les réalités parfois sévères de la vie internationale. En même temps, les Communautés Européennes traversent des difficultés, qui dérivent non seulement de l'état troublant et troublé de la politique mondiale, mais aussi de la mise en doute des principes mêmes sur lesquels les Communautés se sont édifiées et selon lesquelles elles fonctionnent.

Tout cela se produit à un moment où incontestablement l'Europe communautaire unie aurait une chance d'agir sur le cours des événements internationaux dans l'intérêt de la paix et de la soli-

darité avec le Tiers-Monde, à un moment où la coopération entre les pays du monde atlantique et l'active recherche d'attitudes communes ou coordonnées s'imposent plus que jamais dans l'intérêt de la préservation de la paix et de la sécurité.

Dans ce contexte il importe que l'Europe communautaire retrouve prochainement l'élan nécessaire pour résoudre ses problèmes budgétaires, agricoles et autres par une volonté effective de compromis.

Je suis effaré quand j'entends plaider certains hommes politiques pour la résignation et l'acceptation de l'idée que finalement la Communauté élargie pourrait être ramenée à une zone de libre échange. Si elle n'était que cela, je parie que les pressions protectionnistes actuelles la ramèneraient bientôt à l'état de zone d'échange contrôlée, sans liberté.

Les décisions que prendra prochainement le Conseil Européen en rapport avec les politiques communautaires dans les domaines des finances, de l'agriculture, de l'énergie ou encore l'absence de décisions dans ces domaines, pèseront incontestablement sur la situation économique et budgétaire de notre pays au cours des prochaines années.

Les remarques que j'ai présentées quant à la situation monétaire, montrent également l'importance qu'a pour notre économie, la poursuite assurée de l'expérience du Système Monétaire Européen. Dans ce sens, mon Gouvernement plaide pour la réalisation de l'étape suivante convenue entre les partenaires, à savoir la préparation de la mise sur pied du Fonds Monétaire Européen.

La coopération sur le plan des Neuf ne porte pas ombrage au maintien de relations privilégiées avec nos partenaires belge et néerlandais.

La convention instituant l'Union économique avec la Belgique viendra à expiration le 6 mars 1982 et devra être renouvelée pour une nouvelle période de 10 ans. Les deux Gouvernements sont convenus d'engager des pourparlers au sujet de possibles aménagements du Traité ou des Protocoles, pour autant que les circonstances actuelles le demandent. Le Gouvernement procède actuellement à un inventaire des propositions que nous pourrions présenter. Il demandera à ce sujet l'avis du Conseil Economique et Social.

Pour en revenir à l'évolution de notre pays et à la politique qui s'impose au cours de cette année et de l'année prochaine, on peut l'esquisser comme suit :

1. L'effort de reconversion économique doit être systématiquement poursuivi, le pilier industriel consolidé et renforcé. Les possibilités de développement de l'emploi dans les classes moyennes doivent être saisies et développées.

Quant au développement du secteur tertiaire il devra être poussé dans sa diversification et

consolidé par une politique active, sur le plan interne et international.

2. Le problème démographique reste à l'avant-plan de nos préoccupations nationales et devra faire l'objet de l'exécution systématique des initiatives prévues au programme de législature. Le Gouvernement poursuit systématiquement la mise en ordre du système des assurances sociales, par des réformes préparatoires et partielles, dont notamment la révision du système des pensions minima pour les catégories d'assurés qui sont particulièrement défavorisées. La préparation de la réforme proprement dite de l'assurance-vieillesse appelée entre autre à redéfinir le système financier se poursuit activement au cours de cette année.

3. Le poids de la fiscalité et de la parafiscalité a atteint un niveau qui nous oblige à une extrême modération quant à la charge imposée aux contribuables personnes physiques et aux entreprises.

Les besoins d'investissements publics restent fort considérables et des critères sévères de sélectivité s'imposent.

4. Les finances publiques, encore à l'aise pour le moment, seront affectées progressivement par un certain plafonnement, voire une régression de certaines recettes fiscales, dont notamment l'impôt sur les collectivités, déjà surévalué dans le budget de 1979.

En ce sens, l'établissement du projet de budget pour 1981 s'avérera laborieux du fait que les marges budgétaires se réduisent sous le coup d'une croissance réelle encore faible et de dépenses incompressibles en expansion.

5. Prévenir une nouvelle flambée inflationniste doit rester la préoccupation fondamentale de tous les agents de la vie économique.

Pour que la facture pétrolière ne provoque pas de dégâts incommensurables à cet égard, une grande discipline s'impose dans la formation des prix et des revenus.

De toute façon nous aurons à souffrir encore pendant quelque temps des conséquences du développement aberrant du taux d'intérêt. La défense des monnaies justifie certes le renchérissement de l'argent, mais dans le cas spécial de l'UEBL dont les partenaires ont un taux d'inflation relativement modéré, le taux réel de rémunération de l'argent paraît une lourde charge pour une économie en convalescence.

6. Si l'état de nos finances publiques nous dispense de prendre dans l'immédiat les mesures d'austérité que vient de décider le Gouvernement belge dans l'intérêt de la défense du franc, il n'en demeure pas moins vrai que le comportement de toute notre communauté nationale doit être orienté vers la sauvegarde du

pouvoir d'achat du franc. Chacun doit se sentir responsable de la lutte contre la hausse des prix ainsi que de la santé des finances nationales et locales.

Les prochaines négociations avec la Belgique pour la prorogation de l'UEBL doivent fournir l'occasion, aux yeux du Gouvernement, de mieux situer nos responsabilités et nos droits dans l'association monétaire belgo-luxembourgeoise et son insertion dans le système monétaire européen.

7. L'aménagement général du territoire secondé par les administrations concernées, doit permettre de résoudre les conflits qui sont susceptibles de s'élever entre les intérêts économiques de l'ensemble de notre population et l'aspiration légitime à la qualité de la vie sur notre petit territoire. Dans ces conflits, il importe d'éviter toute attitude excessivement productiviste d'un côté comme tout excès irréaliste de l'autre.

8. La politique de l'énergie doit rester à l'avant-plan de nos préoccupations. J'entends faire en sorte que le Parlement continuera d'être associé au choix qui devra se faire entre les différentes alternatives actuellement à l'étude.

9. Divers gros problèmes touchant des intérêts sensibles et même vitaux de notre pays comportent actuellement des négociations délicates avec nos pays voisins.

a) La France vient de répondre à notre mémorandum sur Cattenom. Le texte de la réponse a été remis à la Chambre. Tout en comportant des ouvertures positives pour la discussion et la sauvegarde de nos intérêts souverains respectifs, la réponse française ne donne pas satisfaction au vœu fondamental concernant le site de Cattenom contenu de la motion votée par votre assemblée. Le Gouvernement examine soigneusement les divers aspects de la réponse française, s'entourera de toutes les informations utiles et formulera la position luxembourgeoise après consultation de votre commission spéciale.

b) Le Gouvernement fera valoir les droits du Grand-Duché à propos des accords sur les

sièges européens avec détermination et dans le cadre des traités qui donnent compétence aux Gouvernements dans cette matière. D'autre part, il a créé et continuera à améliorer l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement du Parlement Européen et de ses services.

Il formule l'espoir que le Parlement Européen se rendra compte à son tour que son désir légitime d'un travail rationnel est compatible avec les situations historiquement acquises pourvu que la bonne volonté de respecter les divers intérêts en cause ne soit pas perdue de vue et ne sombre pas dans l'intransigeance.

c) Les activités européennes du Grand-Duché s'étendent au secteur tertiaire, au secteur bancaire, comme à la télévision. Ces activités représentent des atouts de notre économie que nous avons intérêt à consolider également sur le plan international.

d) Peut-être vaut-il la peine d'attirer l'attention de l'opinion publique et de nos pays voisins et amis sur le rôle du Luxembourg qui apporte une contribution notable au plein emploi dans les régions frontalières. Ces emplois se comptent par milliers et vont encore en augmentant ces derniers temps.

10. Finalement, l'état de la Nation ne se mesure pas seulement en termes économiques.

Il se mesure en termes de la santé publique, à laquelle nous devons apporter toute amélioration possible, en médecine préventive et en médecine curative.

Le perfectionnement de notre système scolaire, les activités de l'esprit, la promotion culturelle et scientifique doivent conférer à notre vie nationale cet épanouissement et cette intensité de satisfaction qui en fondent finalement la dignité et l'efficacité.

Dans le défi qui nous est ainsi adressé, la confiance dans nos institutions joue un rôle éminent.

Je veux terminer cette déclaration par un appel au sens civique et au sens des responsabilités de toute la population du Grand-Duché dans une période bien-sûr tourmentée, mais aussi pleine de nouveaux espoirs.

ANNEXES :

Situation et évolution de l'emploi / Données provisoires

ANNEXE 1

Entreprise	Investissements	prévus	Emplois créés actuellement
Yates Industries (Wiltz)	600 Mio (sur 5 ans)	150	
Eurosol, Wiltz	600 Mio	100	
Fan International, Bettembourg	90 Mio	120	123
ELTH	67 Mio	100	110
Catalyst Recovery Int.	58 Mio	20	23
Echolux	80 Mio	40	
Unitrans	60-80 Mio	40	
World Rubber	190 Mio	80	
Duralloy	20 Mio	15	
GM	450 Mio	400	96
Luxguard	2.700 Mio	230	
Giebel	500 Mio	100-300	
Rectilux	30 Mio	30-35	32
Ludec	15,2 Mio	30	17
Sauder Industries (matériaux thermo-isolants)	60-70 Mio	60	
Galvalange	plus de 800 Mio	± 80	
Firme US - fabricant des équipements mécaniques	75 Mio	100-300	
Warehouses Service Agency US	plus de 2 Mia	450-500	110
		2145-2600	511

On relèvera que les données ci-avant confirment le chiffre global de 2300 emplois, avancé antérieurement.

Il importe de retenir que trois projets, mentionnés en novembre 1979, susceptibles de créer quelque 240 emplois, ne sont pas repris dans la liste citée plus haut.

Ils ne sont pas abandonnés pour autant et restent en discussion, quitte que leur chance de réalisation soit reculée.

Plusieurs demandes courantes ont été examinées et appréciées positivement par la commission spéciale loi-cadre depuis le début de l'année. On citera parmi elles :

- SODALUX (Wasserbillig) 10 Mio de F. d'investissement 5 emplois
- PRESTA-GAZ (Kleinbettingen) 12,6 Mio de F. d'inv. complétement. consolidation des emplois
- LUXAIR (Findel) 275 Mio de F. d'investissement 75 emplois
- SODYNAD (Luxembourg) au delà de 200 Mio de F. d'investissement maintien de 45 emplois; 15 emplois nouveaux
- entreprise d'imprimerie 24 Mio de F. d'investissement 4 emplois

ANNEXE 2

Situation et évolution de l'emploi / Données provisoires

Récapitulation mars 1979 à mars 1980 :

A. Offres d'emploi non satisfaites :		B. Demandes d'emploi non satisfaites *) :	
mars 1979:	202 h + 66 f = 268	599 h + 507 f = 1 106	
avril 1979:	179 h + 50 f = 229	470 h + 468 f = 938	
mai 1979:	215 h + 59 f = 274	445 h + 437 f = 882	
juin 1979:	260 h + 68 f = 328	393 h + 402 f = 795	
juillet 1979:	311 h + 60 f = 371	418 h + 511 f = 929	
août 1979:	278 h + 69 f = 347	455 h + 483 f = 938	
septembre 1979:	208 h + 57 f = 265	499 h + 521 f = 1 020	
octobre 1979:	188 h + 64 f = 252	550 h + 611 f = 1 161	
novembre 1979:	111 h + 47 f = 158	579 h + 598 f = 1 177	
décembre 1979:	89 h + 46 f = 135	617 h + 600 f = 1 217	
janvier 1980:	107 h + 69 f = 176	665 h + 595 f = 1 260	
février 1980:	170 h + 86 f = 256	612 h + 575 f = 1 187	
mi-mars 1980:	154 h + 67 f = 221	601 h + 553 f = 1 154	

*) demandeurs d'emploi sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié, inscrits comme tels auprès des bureaux de placement publics.

ad B Demandes d'emploi non satisfaites mi-mars 1980 :

170 h + 228 f = 398 employés, techniciens et vendeurs *)	(457/457/415)
175 h + 131 f = 306 ouvriers qualifiés et spécialisés	(307/342/329)
256 h + 194 f = 450 ouvriers non qualifiés	(453/461/443)

d'après trois groupes d'âge :

221 h + 316 f = 537 travailleurs âgés de moins de 25 ans *)	(597/624/567)
369 h + 235 f = 604 travailleurs âgés de 25 à 60 ans	(610/625/607)
11 h + 2 f = 13 travailleurs âgés de plus de 60 ans	(010/011/013)

dont jeunes sortant de l'école :

55 h + 46 f = 101 jeunes sortant de l'école	*) (158/130/131)
---------------------------------------------	------------------

*) (trois mois précédents = décembre, janvier, février)

ad B Chômeurs complets indemnisés :

mars 1979:	339 h + 251 f = 590	dont 251 travailleurs étrangers
avril 1979:	297 h + 221 f = 518	dont 212 travailleurs étrangers
mai 1979:	262 h + 250 f = 512	dont 206 travailleurs étrangers
juin 1979:	218 h + 229 f = 447	dont 181 travailleurs étrangers
juillet 1979:	193 h + 208 f = 401	dont 160 travailleurs étrangers
août 1979:	212 h + 209 f = 421	dont 172 travailleurs étrangers
septembre 1979:	218 h + 225 f = 443	dont 186 travailleurs étrangers
octobre 1979:	241 h + 257 f = 498	dont 209 travailleurs étrangers
novembre 1979:	301 h + 293 f = 594	dont 252 travailleurs étrangers
décembre 1979:	340 h + 314 f = 654	dont 274 travailleurs étrangers
janvier 1980:	372 h + 383 f = 755	dont 307 travailleurs étrangers
février 1980:	353 h + 360 f = 713	dont 279 travailleurs étrangers
mi-mars 1980:	350 h + 351 f = 701	dont 270 travailleurs étrangers